

**ASSEMBLEE NATIONALE**

10 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)  
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 304

présenté par  
MM. Gorce, Le Garrec, Mme Hélène Mignon, M. Bapt  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 52****État B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement de l'emploi		100 000 000
Accès et retour à l'emploi		
Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques	100 000 000	
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	0	0
<b>TOTAUX</b>	100 000 000	100 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réduire les crédits du programme « Développement de l'emploi » à hauteur de 100 millions d'euros, alloués à la dotation pour l'aide à l'emploi dans les hôtels café et restaurants dont l'action n'a pas été efficiente et encourage les emplois précaires dans ce secteur. Cette réduction pourrait servir à augmenter les crédits du programme « Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques » pour augmenter les crédits prévus pour les contrats d'apprentissage destinés aux jeunes.